

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 3 mai 2017 – numéro 35

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Débats du cercle Montesquieu 25 avril 2017

« On attend du directeur juridique qu'il soit un business partner, quelqu'un de très impliqué et non plus qu'un spécialiste du droit ». Cette déclaration d'Isabelle Eid, Head of knowledge management chez DLA Piper, fait aujourd'hui largement consensus et pas seulement chez les directeurs juridiques (DJ). Lors des débats du cercle Montesquieu (association des directeurs juridiques), le 25 avril dernier, Xavier Hürstel, PDG du PMU, a confirmé que la complexification du droit oblige les DJ à être de plus en plus dans le business. Bénédicte Bahier, directrice juridique chez Legrand, a évoqué sa propre expérience en indiquant « délocaliser » certains de ses juristes dans les équipes opérationnelles.

Un autre événement récent est largement revenu sur ces évolutions dans la fonction de DJ. Lors de la conférence « directeurs juridiques, comment développer votre employabilité ? », qui a eu lieu à Sciences Po Paris, la vice-présidente du cercle Montesquieu, Anne-Sophie Le Lay, n'a pas marqué son désaccord : « Je pense que les attentes à la fois des opérationnels et du top

management, c'est d'avoir des directeurs juridiques ultraflexibles qui comprennent tous les enjeux, qui sont capables de participer très en amont à la stratégie et de donner des conseils sur les projets complexes ».

« Quant à la vision d'être proactif, d'anticiper les besoins : elle repose sur la personne, c'est-à-dire l'appétence ou pas que vous aurez à parler business en interne. Cette anticipation, cette proactivité, reposent aujourd'hui davantage sur la personne même que sur une formation reçue. Il va falloir démontrer pourquoi on doit y aller. Tant qu'une vraie approche standardisée de cette pratique récurrente n'est pas mise en place dans les directions juridiques, on continuera ainsi, c'est-à-dire de reposer sur l'humain ». Pour Jérôme Rusak, de chez Day One (le cabinet de conseil en management qui a réalisé une enquête sur l'employabilité des DJ), cette (r)évolution du métier repose donc entièrement sur les épaules du directeur juridique lui-même.

Victor Bretonnier

Le renforcement des obligations des entreprises en matière de lutte contre la corruption depuis la loi Sapin II - p.8



Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre - p.10



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint-Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Débats du cercle – La judiciarisation croissante de la vie économique et son impact sur le business . . .	2
Directeurs juridiques, comment développer votre employabilité ?	5
Le guide de la gouvernance des sociétés de Pascal Durand-Barthez	
Lauréat du prix du Cercle Montesquieu 2017	6
Sciences Po et Cercle Montesquieu	
La première promotion de l'Executive Master General Counsel fait sa rentrée	7

AGENDA

9

VEILLE LÉGISLATIVE

Le renforcement des obligations des entreprises en matière de lutte contre la corruption depuis la loi Sapin II	8
---	---

CHRONIQUE

Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	10
---	----

ÉCONOMIE

Pôle emploi et CREDOC	
Enquête « Besoins en main-d'œuvre » 2017	12

ANNONCES LÉGALES

14

ÎLE-DE-FRANCE

Pour un droit de l'urbanisme plus favorable au développement économique	35
---	----

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.frDirectrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile LeseurCommission paritaire : 0617 183461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : Roto Presse Numeris
36 Boulevard Robert Schuman
93190 Livry-GarganVente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 99 €

COMITÉ DE RÉDACTION :

Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'État
Agnès Bricard, Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
Philippe Delebecq, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Gérard Haas, Avocat à la Cour, Président de Gesica
Françoise Kamara, Conseiller à la première Chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Christian Lefebvre, Président Honoraire de la Chambre des Notaires de Paris
Dominique Lencou, Président d'Honneur du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricot, Ancien Président de l'IFAC
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

COPYRIGHT 2017

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Débats du cercle

La judiciarisation croissante de la vie économique et son impact sur le business



La première table ronde de cette 6^e édition des débats du Cercle était consacrée à l'augmentation du nombre de normes qui encadrent la vie économique et à leur influence sur la profession de directeur juridique. Directeur général, PDG, procureur, avocat, chef de division anti-corruption à l'OCDE : les cinq intervenants ont chacun apporté leur propre point de vue, après une introduction de Nicolas Guérin, le président du Cercle Montesquieu.

Les ateliers du matin ont laissé place aux tables rondes de l'après-midi. Avant de permettre aux intervenants de s'exprimer, Nicolas Guérin est intervenu, en ouverture des débats, pour évoquer l'actualité de la profession. Le président du cercle Montesquieu, qui est aussi directeur juridique et secrétaire du Conseil d'administration d'Orange, a abordé l'épineuse question de l'avocat en entreprise, déplorant l'éternelle opposition du CNB. « Depuis une récente décision du barreau de Paris, passée quasiment inaperçue, les avocats

peuvent être salariés d'une entreprise à l'étranger ». Désormais, « un avocat français salarié en France est donc aujourd'hui la seule chose impossible », a-t-il indiqué. Après cette intervention sous forme d'échange, le président du cercle Montesquieu a lancé la première table ronde sur « La judiciarisation croissante de la vie économique et son impact sur le business ».

Le premier intervenant n'a pas été un directeur juridique, mais un PDG, celui du PMU, Xavier Hürstel. Cet ancien conseiller au cabinet du Premier ministre, qui dirige



Xavier Hürstel

Xavier Hürstel,
Président-directeur général, PMU

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Paris IX Dauphine, et également ancien élève de l'ENA. Il a été conseiller auprès du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre délégué au Budget, puis au cabinet du Premier ministre. Xavier Hürstel a été ensuite directeur général délégué et administrateur du PMU de mars 2008 à septembre 2014. Il a été élu PDG du PMU le 6 octobre 2014.



Hugues Villegz-Desmeserets

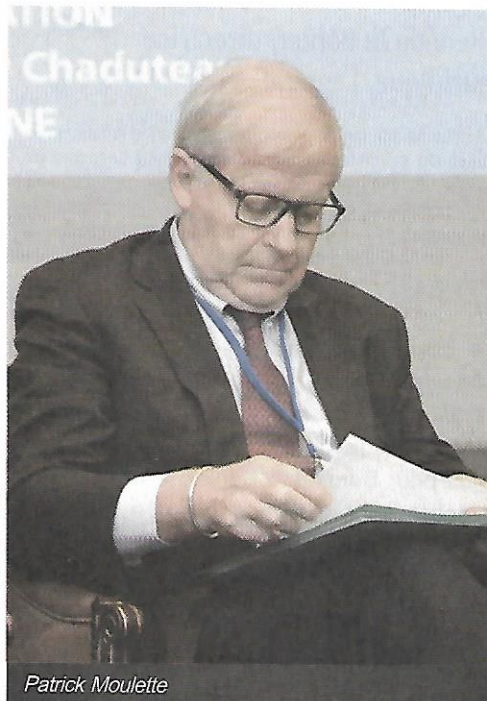
Hugues Villegz-Desmeserets,
associé, BCTG avocats

Diplômé de l'IEP de Paris (section service public en 1986) et de l'université de Panthéon Sorbonne (DEA de droit communautaire en 1988). Au sein du cabinet BCTG, il intervient dans tous les registres des besoins des droits économiques des sociétés, et possède une expertise particulièrement marquée dans le domaine de la santé et des relations dites « industrie-commerce ».

le 3^e site de e-commerce en France, « observe une complexification due à une croissance de la loi et à une augmentation de l'intervention du juge. Dans l'immense domaine du droit, plus la loi en rajoute, plus elle crispe, plus le juge intervient et plus la loi est instable. La loi doit protéger, mais là c'est l'effet inverse. De plus, le temps du judiciaire n'est pas celui du business, encore moins celui du digital ». Il ajoute : « La régulation reporte de plus en plus sur nous le fait de devoir traquer la fraude. Or, c'est à la police de la faire. Il y a une abdication du pouvoir régalien ». Et de conclure : « Les directeurs juridiques sont donc de plus en plus dans le business. La formation des dirigeants doit, elle aussi, changer pour aborder et comprendre toutes ces normes ».

Cette inflation législative nécessite, pour chacun, de se « mettre à jour » en permanence sur les nouveautés. Le problème étant l'impossibilité, face à une telle masse d'informations, mais surtout à leur technicité, de toutes les intégrer. Une réorganisation des directions juridiques, qui impacte tous les services, se met en place pour s'adapter.

« Même si, dans mon entreprise, nous faisons appel à des gens qui ne sont pas juristes pour traduire ces normes et les rendre plus opérationnelles, et que l'on délocalise certains de nos juristes au sein des équipes opérationnelles, c'est quand même au directeur juridique de les identifier, de les analyser et de les traduire en application concrète dans l'entreprise », indique de son côté Bénédicte Bahier, directrice juridique chez Legrand. Elle précise : « le problème, c'est qu'il ne faut pas seulement mettre en place ces nouvelles normes, mais aussi

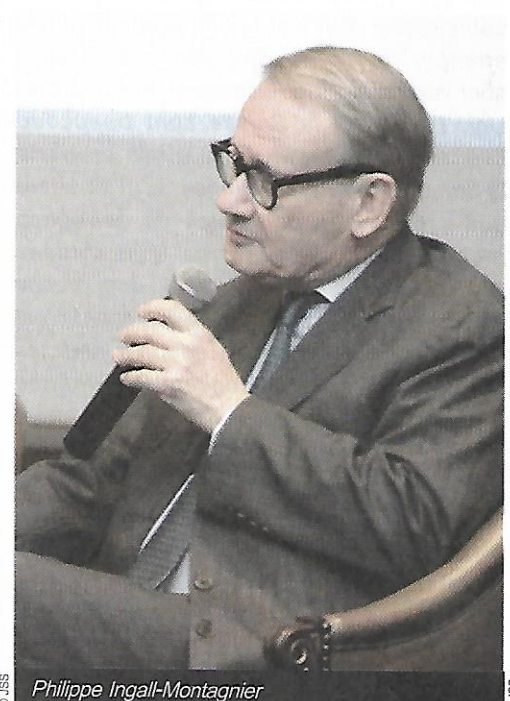


Patrick Moulette

Patrick Moulette, Head of Anti-corruption, OCDE

Il est le chef de la division anticorruption de la direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE. Il élabore et gère le programme de travail des 41 pays membres du groupe de travail sur la corruption dans les transactions commerciales internationales. Ses responsabilités comprennent aussi la direction des procédures d'évaluation de la mise en œuvre de la convention et des recommandations de l'OCDE, ainsi que de recevoir et superviser les activités de relations extérieures.

élaborer des programmes pour prévenir les risques ». En effet, la loi Sapin II oblige, par exemple, certaines sociétés à mettre en place un dispositif d'alerte interne pour recueillir des signalements venant d'employés et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société (une



Philippe Ingall-Montagnier

Philippe Ingall-Montagnier, Premier avocat général à la Cour de cassation

Après avoir été notamment procureur de la République à Fontainebleau et à Melun, directeur des services judiciaires au ministère de la Justice, conseiller de plusieurs gardes des Sceaux et procureur général près les cours d'appel de Rouen, puis de Versailles, il est désormais Premier avocat général à la Cour de cassation. Il a été vice-président de la Commission présidée par Jean-Marie Coulon sur « la dépenalisation de la vie des affaires » en 2007-2008. Philippe Ingall-Montagnier est également professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin, et enseignant à Sciences Po Paris.

autre mesure qu'impose la loi Sapin). Cette loi exige aussi la mise en place d'une cartographie des risques. Un document qui devra être régulièrement actualisé et dont le but est d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à des sollicitations externes aux fins de corruption.



Philippe Ingall-Montagnier, Hugues Villey-Desmeserets, Patrick Moulette, Xavier Hürstel, Bénédicte Bahier et Olivier Chaduteau

DÉVELOPPER LA CULTURE DE LA NÉGOCIATION

Même si, comme Hugues Villey-Desmeserets, associé chez BCTG Avocats, tous les intervenants s'accordent pour parler de « millefeuille législatif », toutes les normes ne semblent pas mises en œuvre pour autant et, notamment, celles émanant d'institutions internationales. Patrick Moulette, chef de la division anticorruption de la Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE, rappelle : « Dans mon domaine, lorsque l'on regarde la France par rapport à d'autres pays, l'Hexagone est à la traîne dans sa mise en œuvre de la législation de lutte contre la corruption. Dans un rapport de 2012, aucune entreprise française n'a été

condamnée pour corruption d'agent public étranger, et ça ne veut pas dire qu'elles sont vertueuses ! L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie ou la Suisse sont beaucoup plus actifs. Même le Brésil a mis en place la loi Clean Act et l'utilise ». Il observe que « 69 % des poursuites de corruption d'agent public étranger se sont soldées par une négociation. Souvent, une grosse amende, plus un suivi. La négociation, c'est une justice rapide et très adaptée pour les entreprises. Avec la convention juridique d'intérêt public de la loi Sapin II, ça arrive en France ».

L'Hexagone a effectivement encore quelques progrès à faire dans le domaine pour s'aligner sur les autres pays développés. « L'autorité publique doit trouver des procédures alternatives aux poursuites et rechercher des solutions extrapénales. Partout, nous manquons de volonté dans ce domaine. Par exemple, les gens ne vont pas au tribunal de commerce parce qu'ils ont peur qu'on sache que l'entreprise va mal. C'est à chacun de trouver les solutions autres que d'aller au contentieux. Le contentieux rassure, mais une bonne médiation, c'est mieux », confirme Philippe Ingall-Montagnier, Premier avocat général à la Cour de cassation. Celui qui a été directeur des services judiciaires au ministère de la Justice précise : « Il entre dans la mission du juge de concilier. Mais un dynamisme interne doit exister. Les parties doivent vraiment tenter de

Bénédicte Bahier, directrice juridique, Legrand

Après avoir débuté comme avocat d'affaires au sein du cabinet Linklaters, elle rejoint Legrand en 2007 en tant que juriste en charge des aspects Corporate et Gouvernance. Elle occupe ensuite plusieurs postes, dont celui de responsable de la gestion des risques, avant d'être nommée directrice juridique du groupe en 2012.

se concilier avec un avocat et, si la conciliation n'a pas abouti, venir avec un certificat de non-conciliation ».

La loi Sapin II fournit, certes des outils, mais pour Bénédicte Bahier, « même si les avocats nous aident souvent à aller vers la médiation, ça dépend aussi de l'autre partie, sans laquelle elle est impossible ». « La conciliation demande un temps d'adaptation. Ce n'est pas parce qu'on a un outil qu'on en a besoin », estime de son côté Hugues Villey-Desmeserets.

L'avocat associé chez BCTG Avocats considère qu'il est nécessaire de se former à ces autres manières de faire du droit, car cette évolution arrive aussi en France avec l'influence d'autres cultures.

À la question : « Quel est, pour vous, le directeur juridique idéal ? », le PDG du PMU, Xavier Hürstel, répond « il doit être en prise intégrante dans les équipes. L'ensemble des métiers de l'entreprise doit prendre les choses en amont. Le directeur juridique du futur, c'est celui qui est dans l'opérationnel ». Hugues Villey-Desmeserets



Bénédicte Bahier

confirme : « Il faut être toujours le plus en amont possible. En tant qu'avocat, je vois beaucoup de cultures d'entreprise différentes. Parfois, le droit est intégré, car la culture juridique a bien infusé et tout le monde communique. Dans ce cas, cela fonctionne bien. C'est très en amont que l'optimisation se fait ».

Victor Bretonnier

2017-2818

Brèves

VAL-D'OISE

L'art contemporain vient à vous

Du 20 mai au 11 juin 2017, le musée itinérant d'IDF, consacré à l'art contemporain, fera sa première escale dans le 95. L'objectif de cet insolite musée : permettre à tous les Franciliens de découvrir la création artistique contemporaine. Cette 4^e tournée débute à Argenteuil (95), au parc des Berges, avant de se poursuivre à Clichy-Montfermeil (93) du 17 juin au 9 juillet, puis sur l'île de loisirs du Port aux Cerises, à Draveil (91), du 15 juillet au 6 août. Le musée passager mêle performances, concerts, projections, rencontres avec les artistes ou encore ateliers artistiques. Artistes confirmés et en devenir s'y côtoient tels qu'Étienne de France, Jean-Claude Ruggirello, Camille Goujon, Samuel Rousseau, etc. Il est également possible de se détendre sur un transat ou de s'offrir un moment de lecture à la bibliothèque éphémère.

ÎLE-DE-FRANCE

Apprentis jusqu'à 30 ans

Le dispositif dérogatoire n'était jusqu'à là réservé qu'à sept régions : la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, le Grand-Est, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. Depuis le 23 mars, les entreprises d'Île-de-France et d'Occitanie bénéficieront aussi, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2019, de l'autorisation de recruter des apprentis jusqu'à 30 ans, contre 25 aujourd'hui.

HAUTS-DE-SEINE

Regards sur Goethe

Après Shakespeare en 2015, la Maison de Chateaubriand consacre cette année sa biennale, le temps d'une semaine littéraire organisée du 16 au 24 mai 2017, à Johann Wolfgang von Goethe, auteur dont l'œuvre a eu sur le siècle du Romantisme une influence considérable. Lors de cet évènement, se mêleront interventions théâtrales et musicales, projections cinématographiques et conférences. Avec cette biennale, le domaine départemental de la Vallée-aux-Loups veut affirmer sa vocation à soutenir les artistes contemporains dont l'œuvre s'inspire du bouillonnant siècle du Romantisme. Renseignements : 01 55 52 13 00 – maison-de-chateaubriand.hauts-de-seine.fr

ENTREPRISE

Une carte professionnelle pour les salariés du BTP

Après 3 mois d'expérimentation auprès d'une quinzaine d'entreprises, la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP est effective depuis le 22 mars 2017. Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont les premières concernées par cette mesure. Cette obligation s'appliquera aux autres régions avant le 1^{er} août 2017. Désormais, les entreprises, même celles qui ont leur siège social hors de France, doivent doter les salariés qui accomplissent tous types de travaux dans le secteur du BTP (assainissement, terrassement...) de cette carte. La gestion de ce dispositif est confiée à l'Union des caisses de France qui traite les données personnelles. L'employeur doit déclarer le salarié sur le site cartebtp.fr et payer une redevance de 10,80 € par carte demandée.

32

C'est le nombre de nouveaux membres arrivés en 2016 au Cercle Montesquieu. Ils sont aujourd'hui 340 au total.